

VERIFICATION DES POUVOIRS

Chaque club se doit d'assister à l'Assemblée Générale.

Tout club absent à l'Assemblée générale sera passible d'une amende de 146 €.
Tout club représenté à l'Assemblée Générale par un autre club sera pénalisé d'une amende de 73 €.

Le Président ou son représentant devra être muni OBLIGATOIREMENT DE SA LICENCE DELIVREE PAR LA LIGUE AU TITRE DE LA SAISON 2024/2025

Répartition par table :

Table n°1 : FC Albeypierre-Bredons à UA Loupiac St Christophe :

F.C. Albeypierre-Bredons	SP. Chataigneraie Cantal
A.S. Anglards de Saint-Flour	A.S. Chaudes-Aigues Neuvéglise sur
Entente Anglards de Salers	Truyère
C.S. Arpajonnais	U.S. Chaussenac
F.C. Artense	U.S. Crandelles
Aurillac F.C.	E.S. Drugeac
Ayrens Sport	A.S. Espinat
AM. S. Belbex	Aspre F.C. Fontanges
U.S. Besse	U.S. Giou de Mamou
Carladez-Goul S.	U.S. Haut Célé
U.S. Carlat Cros de Ronesque	Jordanne F.C.
U.S. de la Cère	F.C. Junhac-Montsalvy
U.S. Cère et Landes	U.S. Labrousse Vezels
F.C. Cézallier Alagnon	F.C. La Chapelle St Poncy
A.S. Cezens	U.A. Loupiac St Christophe

Table n°2 : Entente Sportive Margeride à Roannes Ytrac Foot :

Entente Sportive Margeride	S.C. Saignes
F.C. Massiac Molompize Blesle B Vallée	U.S. Sanfloraine
Alagnon	A.S. Sansac
F.C. Ally Mauriac	U.S. Siran
F.C. Moussages	St Georges SP. L.
U.S. Murat	A.S. St Just
A.S. Naucelles	ET. S. St Mamet
A.S. Neussargues	Sud Cantal Foot
Entente Nord Lozère	A.S. Trizacoise
Olympique de Roffiac	U.S. Vallée de l'Authre
F.C. Chataigneraie Pays de Rance	F.C. Vallée du Siniq
E.S. Pierrefort	A.S. Vebret Antignac
F.C. Planèze	C.S. Vézac
A.S. Pleaux Rilhac Barriac	Ydes Sport F.C.
F.C. Quatre Vallées	AM. S. Yolet
Reilhac Omnisport	Ecole Ytrac Football Jeunes
Entente Stade Riomois – Condat	Roannes Ytrac F.



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL 21 JUIN 2025 – AURILLAC

Formulaire à remplir et à remettre le jour de l'Assemblée Générale ou à retourner en amont au Secrétariat du District.

ABSENCE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur
Président(e) du club
serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

POUVOIR

En cas d'absence, le Président peut donner pouvoir, en choisissant l'une des deux options suivantes :

Option 1 : représentation par un licencié de mon club

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,
Madame / Monsieur
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité de Direction du District et à l'élection de la délégation de District pour les Assemblées Générales de la Ligue ainsi que tout autre vote se déroulant lors de cette Assemblée Générale.

Ou

Option 2 : représentation par un licencié d'un autre club

En mon absence, je donne pouvoir à
Madame / Monsieur
licencié(e) du club et représentant ce club,
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité de Direction du District et à l'élection de la délégation de District pour les Assemblées Générales de la Ligue ainsi que tout autre vote se déroulant lors de cette Assemblée Générale.

Fait à Le

NOM ET SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir